

N° 108 - mensuel - juillet/août 2003

Ministère
de la culture
et de la communication

3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

www.culture.gouv.fr

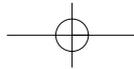
LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication



Dossier :
**15 mesures
en faveur
de l'action
territoriale**

Un soutien accru envers les jeunes créateurs de mode



SOMMAIRE

Dossier

les 15 mesures du ministère de la culture et de la communication en faveur de l'action territoriale

Actualité

Nouveaux objectifs pour les musées nationaux
Page 4

Un projet de loi pour lutter contre la contrefaçon
Page 6

Europe : la culture dynamisée par la logique territoriale
Page 11

Régis Durand nommé à la tête de la galerie du Jeu de Paume
Page 12

Musique : Jean-Jacques Aillagon est « convaincu » de parvenir à une baisse de la TVA sur le disque
Page 13

Architecture : les 6 lauréats du prix grand public
Page 15

PORTRAIT

René Martin : de Nantes à La Roche d'Anthéron, le piano dans tous ses états
Page 16

Photo de couverture : une création de Felipe Oliveira Baptista, Lauréat de l'ANDAM 2003 © Kenneth Cappello
direction artistique : Surface to air

Directeur de la publication : Guillaume Cerutti
Directeur de la rédaction : Emmanuel Fessy

Rédacteur en chef :

Paul-Henri Doro : 01 40 15 83 65

Comité de rédaction : Anne-Sophie Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini, Bertrand Maillols.

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Crédits photographiques : Farida Breche-mier-Guerdjou

Impression : PLB Communication

N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série

Tirage : 30 000 exemplaires

0,30 euros le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication
3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72,
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



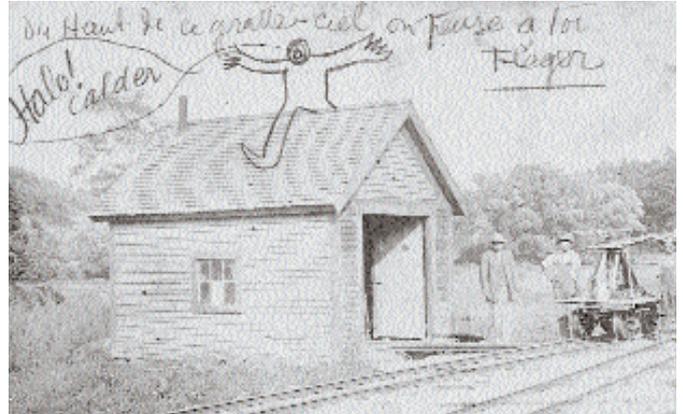
Arts Plastiques LA DATION BRANCUSI EST PRÉSENTÉE AU CENTRE POMPIDOU

Constituée de 97 dessins et de plus de 5 000 pages d'archives conservés par le légataire du sculpteur roumain Constantin Brancusi, la dation reçue par l'État vient enrichir de manière significative la collection du Musée national d'art moderne du Centre Pompidou après le legs de l'artiste en 1956. La procédure de la « dation » permet de s'acquitter des droits de succession avec le paiement en œuvres d'art.

Les 58 dessins aujourd'hui présentés par le Centre Pompidou, dont beaucoup sont inédits, témoignent de la diversité de l'inspiration de Brancusi : en plus des études de nus ou de sculpture, toute notre attention se portera sur la suite prestigieuse des *Portraits pour James Joyce* et les feuillets de croquis autour de la *Pyramide fatale*, thème privilégié de la réflexion du sculpteur.

Venant compléter, elles aussi, le fonds légué par l'artiste, les archives constituent un ensemble exceptionnel et en grande partie inédit. A côté de plusieurs correspondances avec Tristan Tzara, Blaise Cendrars, Erik Satie, Alfred Stieglitz ou Fernand Léger et Calder (voir notre illustration) on retiendra le brouillon de la lettre où Brancusi proteste contre le retrait de la *Princesse X*, qui fit scandale au Salon des Indépendants en 1920 ou un courrier adressé à Marcel Duchamp au moment où *L'Oiseau dans l'espace* est bloqué par les douanes américaines.

Galerie d'art graphique niveau 4
Renseignements :
www.centrepompidou.fr
Jusqu'au 15 septembre



Carte postale envoyée à Constantin Brancusi par Fernand Léger et Alexander Calder de New York, 21 novembre 1935 © Centre Pompidou.

HOMMAGE À NIKI DE SAINT-PHALLE AU PALAIS-ROYAL

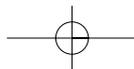


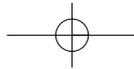
Jean-Jacques Aillagon entouré par la petite-fille de Niki de Saint-Phalle, Bloum Cardenas et Claude Pompidou devant l'arbre Fontaine de Niki de Saint-Phalle © Luis Alvarez.

Autour du bassin, le jardin du Palais-Royal se pare jusqu'au 31 juillet des couleurs et des formes de Niki de Saint-Phalle. Saluant la mémoire de cette grande artiste, disparue l'an dernier, à l'âge de 71 ans, Jean-Jacques Aillagon a assuré qu'il était « enchanté » de la voir près de lui : « je vois la vigueur de son œuvre, je vois la force de son œuvre mais aussi sa douceur et son humour », a-t-il précisé. Rappelant l'onirisme et la fantaisie de l'imaginaire de l'enfance, les quatre réalisations présentées aujourd'hui s'enroulent autour du bassin du Palais-Royal, *Le Temple Idéal*, *L'arbre fontaine* et les *Totems* ou sont directement placées en son sein, comme les *Trois Grâces*. Niki de Saint-Phalle laisse derrière elle une œuvre riche en sculptures monumentales et ludiques, dont le fleuron reste la Fontaine Stravinsky située aux abords du Centre Pompidou à Paris, qu'elle a réalisée en 1982 avec son époux, l'artiste Jean Tinguely.

Avec le soutien du ministère de la culture et de la communication (délégation aux arts plastiques et la direction de l'architecture et du patrimoine), l'exposition est organisée par l'association « Sculptures au Palais-Royal », avec la participation de la Niki Charitable Art Foundation.

Entrée libre durant les heures d'ouverture des jardins de 7h à 23h.





3/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
جريدة الثقافة 2003

UN SOUTIEN ACCRU ENVERS LES JEUNES CRÉATEURS DE MODE

Jean-Jacques Aillagon a remis les prix de l'ANDAM

Soulignant que « *le monde de la mode est chez lui rue de Valois* », Jean-Jacques Aillagon a remis, pour la première fois, le 25 juin, les prix de l'Association pour le développement des arts de la mode (ANDAM), témoignant de l'intérêt actif apporté à la jeune création du secteur de la mode par le ministère de la culture et de la communication.

Destinées à soutenir les jeunes créateurs et à leur permettre de réaliser leur collection, les bourses décernées par l'ANDAM sont « *un levier qui va bien au delà d'une simple dotation financière* », selon Nathalie Dufour, la directrice de l'ANDAM. « *Dans leur phase de lancement, poursuit-elle, les entreprises de ces jeunes créateurs ont besoin de s'allier à un partenaire industriel ou financier désireux d'investir sur le long terme* ». Les allocations s'inscrivent donc dans une perspective de pérennisation des travaux des jeunes créateurs. L'ANDAM est présidée par l'ancien PDG de la maison Yves Saint-Laurent, Pierre Bergé. Depuis sa création en 1991, le soutien de l'ANDAM a été déterminant pour faire connaître le travail de jeunes créateurs. Parmi les anciens lauréats on trouve Martin Margiela, Viktor & Rolf, ou encore Gaspard Yurkievich.

Souhaitant développer les actions du ministère de la culture en faveur de la mode, Jean-Jacques Aillagon a souligné « *l'effort en direction des structures qui se consacrent à la mode, comme le Festival international des arts de la mode de Hyères, où j'ai eu le plaisir de me rendre au printemps, ou le Musée de la mode du Musée des arts décoratifs, qui présentera prochainement une grande exposition consacrée à Victor & Rolf* ». Il s'est prononcé aussi en faveur d'un renforcement de l'ANDAM qui « *doit compléter son action par un volet patrimonial : à partir de cette année, elle procédera à des acquisitions de pièces de ses lauréats, destinées à être mises en dépôt au Musée des Arts décoratifs* ». Encourageant les « *initiatives nouvelles* », le ministre s'est déclaré en faveur de « *la constitution, à partir de cette année, au sein du Fonds*



Jean-Jacques Aillagon et les lauréats du prix de l'ANDAM 2003 © Sandrine Jousseume.

national d'art contemporain, d'une collection spécifiquement dévolue à la photographie de mode contemporaine, dont n'existe, pour l'instant, en Europe, aucun équivalent ».

Lauréats 2003

Alexandre Mathieu

qui reçoit une bourse de l'ANDAM de 30 000 euros pour sa prochaine collection printemps/été 2004.

Yazbukey

qui reçoit une bourse de l'ANDAM de 15 000 euros pour sa prochaine collection de prêt-à-porter féminin et d'accessoires.

Anne-Valérie Hash

lauréate des Galeries Lafayette, de l'association française d'action artistique (AFAA) et de l'ANDAM, est dotée de 30 000 euros pour la réalisation de sa prochaine collection femme.

Felipe Oliveira Baptista

lauréat du groupe Louis Vuitton Moët-Hennessy et de l'ANDAM, se voit attribuer 30 000 euros pour sa collection de prêt-à-porter femme printemps/été 2004.

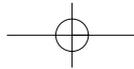
Yvan Mispelare

reçoit de Henri Bendel New York, du Centre de documentation Yves Saint-Laurent et de l'ANDAM une bourse de 38 000 euros pour sa deuxième collection de prêt-à-porter femme.

Vicente Rey

reçoit une bourse de 7 650 euros attribuée par le Comité interprofessionnel de développement des industries du cuir (CIDIC) pour réaliser sa collection de chaussures en cuir.





4/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
juillet-août 2003

Jean-Jacques Aillagon a fait, le mercredi 4 juin, une communication en Conseil des ministres sur la réforme des musées nationaux. Principale mesure : Orsay et Guimet deviendront des établissements publics en 2004

L'ensemble des objectifs poursuivis par la réforme avait été tracé dans une lettre de mission du 15 juin 2002 à la directrice des musées de France. Une année plus tard, sa mise en œuvre se traduit par des actes juridiques et financiers qui entreront en vigueur d'ici au 1^{er} janvier 2004.

L'accroissement de l'autonomie des grands musées

Alos que la transformation en établissement public du musée du Louvre en 1992 et du musée et domaine de Versailles en 1995 avait permis en 2003 des transferts de personnels et plus d'autonomie financière, ces musées nationaux géreront directement la totalité de leurs recettes de visite et seront de ce fait moins subventionnés. Cette clarification sera très large, puisque sera également confiée aux musées nationaux érigés en établissements publics la mission d'acquisition pour les collections nationales.

Sur le même modèle, la personnalité morale sera prochainement conférée à deux autres musées nationaux ayant acquis la capacité locale d'organisation suffisante : le musée d'Orsay et

le musée national des Arts asiatiques - Guimet. À compter du 1^{er} janvier 2004, ces deux nouveaux établissements publics à caractère administratif récupéreront la gestion du droit d'entrée et des acquisitions d'œuvres pour le compte de l'État ainsi que tous les crédits, immeubles et mobiliers antérieurement gérés par la Réunion des musées nationaux ou l'État.

Les contreparties de cette plus grande autonomie

Cette autonomie accrue s'accompagne de deux contreparties majeures, la première étant une meilleure participation des établissements concernés aux priorités politiques du ministère. En conformité avec elles, ces musées privilégieront, en matière d'accueil des publics, les actions en faveur des jeunes et des visiteurs handicapés tout en visant à consolider l'intérêt des visiteurs fidèles et à susciter celui des publics nouveaux.

Les musées seront également les instruments de l'action territoriale du ministère, qui doit se développer dans quatre directions :

» le transfert de propriété aux collectivités territoriales des dépôts de l'État antérieurs à 1910, dont le principe avait été fixé par la loi du 4 janvier 2002 et qui sera réalisé pour l'essentiel dans un délai de l'ordre de trois années ;

» une action délibérée de dépôts, pour des durées déterminées, d'œuvres des collections nationales ;

» l'implantation, par le musée du Louvre et sur le modèle du Centre Pompidou à Metz, d'antennes sur le territoire français, en partenariat avec les collecti-

NOUVEAUX OBJECTIFS POUR LES MUSÉES NATIONAUX



Salle Chine bouddhique, musée Guimet © Hervé Abbadie pour la DMF

vités locales concernées ;

» le développement des activités de conseil scientifique et technique développées par les conservations des musées nationaux auprès des collectivités territoriales qui le souhaitent.

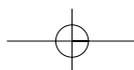
La seconde contrepartie de cette plus grande autonomie consiste en la modernisation des modes de gestion.

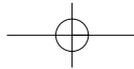
Les objectifs assignés par l'État aux établissements publics, et les moyens qu'il envisage de leur accorder à cette fin, doivent être cadrés dans un contrat pluriannuel : c'est ainsi qu'a été signé un tel contrat avec le musée du Louvre, le 17 avril, pour la période 2003 - 2005 (voir *Lettre d'Information n°106*). De la même façon, l'avancement des réalisations de l'établissement public du musée du quai Branly et le nécessaire perfectionnement de son statut d'ici son ouverture fin 2005 sera suivi avec attention. L'évolution des grands musées nationaux doit servir de référence pour la modernisation du mode de gestion des autres musées nationaux.

Dans l'immédiat, ceux-ci demeureront gérés sous la forme de service à compétence nationale, la Réunion des Musées Nationaux continuant d'exercer à leur égard des missions inchangées. Par la suite, les modalités d'une meilleure autonomie juridique et d'une meilleure association avec les collectivités territoriales intéressées seront recherchées.

La modernisation des dispositifs d'acquisition d'œuvres d'art

Un soin tout particulier va être apporté à la réforme de la procédure des acquisitions. Ainsi, tous les musées nationaux organisés sous forme d'établissements publics géreront eux-mêmes leur budget d'achat. Pour les musées du Louvre et d'Orsay, 20 % du droit d'entrée aux collections permanentes seront attribués aux acquisitions, ce qui constitue une garantie nouvelle de volume de crédits consacré aux achats. Les présidents des établissements procéderont aux acquisitions pour le compte de l'État, qui demeurera propriétaire et pourra le moment venu modifier l'affectation des collections. Une





5/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
juillet-août 2003

commission locale d'acquisition, qui comprendra des conservateurs de l'établissement et d'établissements proches ainsi que des personnalités qualifiées, notamment des mécènes, émettra un avis préalablement aux acquisitions à titre onéreux ou gratuit de l'établissement.

Au-dessous de seuils de valeurs qui seront déterminés par arrêté selon les natures de collections, cet avis sera seul nécessaire. Au-delà, la conseil artistique des musées nationaux demeurera consulté.

La fonction d'enrichissement des collections des musées nationaux bénéficie également d'un apport considérable de moyens grâce à des innovations fiscales qui permettent aux entreprises, depuis la loi du 4 janvier 2002, de s'acquitter partiellement de l'impôt sur les sociétés qu'elles doivent en contribuant à l'achat de biens culturels classés trésors nationaux. Le Parlement, a précisé Jean-Jacques Aillagon, va encore élargir cette possibilité, actuellement limitée aux biens interdits d'exportation, en permettant que des biens d'une égale qualité situés en dehors du territoire soient acquis de la même manière.

La réforme de la Réunion des musées nationaux

Veillant à l'équilibre économique et à l'efficacité de la Réunion des musées nationaux, le ministre l'a confirmée dans trois métiers majeurs : la RMN est l'éditeur naturel des musées nationaux ; elle est leur diffuseur ; et elle est l'organisateur majeur des expositions nationales. Alors qu'elle était, depuis sa fondation en 1895, présidée et dirigée en droit par le direc-

teur chargé des musées nationaux, un projet de décret actuellement soumis à l'examen du Conseil d'État redonne à la direction des musées de France un rôle de tutelle classique et institue un président de conseil d'administration séparé.

Le recadrage des missions de la Réunion des musées nationaux, en lien avec les transferts de compétences au profit des musées, conduit à la cessation totale de tout prélèvement de la RMN sur les musées du Louvre, de Versailles, d'Orsay et de Guimet au 1^{er} janvier 2004. Il sera, à cette date, mis fin au reversement annuel inscrit dans les statuts de 1992 et 1995 du Louvre et de Versailles, au budget de la Réunion des musées nationaux pour les activités communes qu'elle conduisait. La subvention de l'État aux établissements publics sera diminuée à due concurrence, le montant correspondant étant versé à la Réunion des musées nationaux au titre du financement des activités de service public. Les crédits et les emplois affectés par les transferts de compétences seront, en revanche, transférés aux musées établissements publics. Le ministre a confirmé qu'il tenait particulièrement à ce que la Réunion des musées nationaux soit l'opérateur principal du ministère de la culture et de la communication en matière d'expositions : organisation directe aux Galeries nationales, co-organisation avec les musées nationaux pour les expositions sur les sites tels que le musée d'Orsay, le musée du Louvre, Versailles, mais aussi partenariat avec les collectivités territoriales et les institutions étrangères.

Le rayonnement international de la France

Afin que les musées nationaux participent au rayonnement international de la France, Jean-Jacques Aillagon a annoncé l'implantation à Bahia (Brésil) d'un musée Rodin dans lequel le musée parisien du même nom fera des dépôts prolongés et renouvelés de plâtres originaux et de fontes d'œuvres de l'artiste, et une grande exposition d'œuvres majeures des collections françaises : *Ombre et lumière*, qui sera organisée en 2004 par la Réunion des musées nationaux dans les pays d'Europe centrale récemment visités par le ministre.

NOMINATION



Emmanuel Starcky © Philippe Bornier

EMMANUEL STARCKY ADJOINT AU DIRECTEUR DES MUSÉES DE FRANCE

Né en 1955, diplômé de l'École du Louvre, docteur en histoire de l'art, Emmanuel Starcky est nommé en 1985, conservateur au cabinet des dessins au musée du Louvre.

Il devient en 1989 responsable du musée Magnin à Dijon et en 1991, il se voit confier la direction du musée des Beaux-Arts de Dijon. Spécialiste des écoles nordiques, il a été le commissaire d'importantes expositions dans ce domaine. Comme les *Dessins de Dürer et de la renaissance germanique* (Louvre, 1991). Il a aussi conduit un cycle d'expositions en liaison avec les pays de l'Europe centrale dont *Praga magica 1600* (2002).

PREMIÈRE RÉUNION POUR LE HAUT CONSEIL DES MUSÉES DE FRANCE

Le Haut Conseil des musées de France a été installé le 27 mai dernier. Cet organisme, qui peut être consulté sur toute question relative aux musées de France, émet des avis sur l'attribution de l'appellation « musée de France », créée par la loi du 4 janvier 2002, ou le retrait de cette attribution. Il peut aussi être consulté sur les questions de transfert de propriété des collections entre deux musées de France ou sur le transfert de propriété à une collectivité territoriale de dépôts de l'État antérieurs au 7 octobre 1910, prévu par la loi relative aux musées de France.

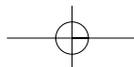
Appellation « musée de France »

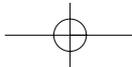
Un an après la publication des décrets d'application de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, 1 212 musées sont devenus « musées de France ».

» 103 musées le sont devenus dès le 5 janvier 2002 : les 34 musées nationaux, 16 musées de l'État, relevant de différents ministères (ministère de la culture, ministère de la défense, ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ministère de l'équipement, ministère de l'industrie, ministère de la justice), et 53 musées classés (40 musées « Culture » et 13 musées « Education nationale »).

» 1 109 musées contrôlés les ont rejoints depuis le 1^{er} février 2003 (*) et sont à leur tour devenus « musées de France ».

(*) cette date avait été fixée par la loi dans son article 18, qui précisait que les musées contrôlés recevraient l'appellation « musée de France » à compter du premier jour du treizième mois suivant la publication de la loi, sous réserve qu'ait été antérieurement transmise aux services de l'État une demande d'obtention de l'appellation et que le ministre de la culture, après examen, ne s'oppose pas à l'attribution de cette appellation.





6/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
juillet-août 2003

Economie du livre

UN MÉDIATEUR POUR LE LIVRE

A la suite de l'organisation par le ministère de la culture et de la communication d'une table ronde sur l'économie du livre, le 28 janvier, le rapport de Francis Lamy, maître des requêtes au Conseil d'État, préconise la mise en place d'une structure permanente de concertation et de médiation de l'économie du livre. Le médiateur du livre, dont les fonctions se rapprocheraient de celles du médiateur du cinéma, serait une autorité administrative indépendante facile à saisir, en cas de litige, par les libraires et les éditeurs. Il aurait la possibilité d'une saisine directe du Conseil de la concurrence ou du tribunal de commerce. Jean-Jacques Aillagon estime que « *ses missions répondent à l'objectif de garantir la bonne application de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre* ».

DROIT DE PRÊT : UN PLAN D'AIDE POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Alors que le Parlement vient d'adopter définitivement et à l'unanimité, après seconde lecture au Sénat, le projet de loi sur le droit de prêt en bibliothèques. Jean-Jacques Aillagon a annoncé, le 10 juin, la mise en place, d'un nouveau plan d'aide aux bibliothèques publiques. Destinée à rendre une réelle compétitivité à la librairie indépendante face aux grossistes, la nouvelle loi va en effet, à terme, restreindre à un maximum de 9 % les rabais consentis aux collectivités par les fournisseurs de livres. Dans cette perspective, le Centre national du livre proposera dès cet été un plan de soutien destiné à encourager les bibliothèques à accroître leur budget d'acquisitions pour maintenir, voire augmenter, le volume de leurs achats. Il pourrait ainsi concourir à l'effort consenti par une collectivité en versant une somme égale à celle ajoutée par cette collectivité. Cette aide nouvelle viendra s'ajouter à celles que le Centre national du livre propose déjà aux bibliothèques.

Piraterie

UN PROJET DE LOI POUR LUTTER CONTRE LA CONTREFAÇON

Après la table ronde sur la lutte contre la contrefaçon en matière de propriété littéraire et artistique, qui s'est tenue le 6 juin, rue de Valois, Jean-Jacques Aillagon et Nicole Fontaine, ministre déléguée de l'industrie, ont annoncé l'élaboration d'un projet de loi.

Afin de mettre en place de nouveaux moyens de lutte contre la contrefaçon, Jean-Jacques Aillagon et Nicole Fontaine ont annoncé l'élaboration, d'ici le début de l'année prochaine, d'un projet de loi sur la contrefaçon. Ce texte, qui anticipera la transposition de la future directive communautaire relative au respect des droits de propriété intellectuelle, visera à renforcer les moyens de combattre la piraterie.

Sont ainsi envisagées plusieurs mesures : l'extension du champ des délits douaniers à certains cas de contrefaçon dans le domaine littéraire et artistique ; l'évaluation forfaitaire des dommages et intérêts pour certains types de préjudices subis par les ayants droit du fait du piratage ; l'amélioration des conditions d'intervention des agents assermentés pour constater les cas de contrefaçon ; la mise en place d'un traitement simplifié des cas de contrefaçon de matériels en petite quantité et l'amélioration du régime de la saisie contrefaçon.

Sensibiliser le jeune public au piratage

Constatant que le jeune public méconnaissait les effets du piratage, les ministres ont également

indiqué leur intention de lancer, avec l'appui des professionnels concernés, des campagnes d'information et de sensibilisation du public, notamment des jeunes, sur le respect de la propriété intellectuelle, nécessaire pour encourager les créateurs et préserver les capacités d'investissement et d'emploi des industries culturelles.

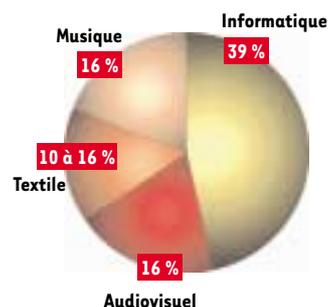
Ils ont aussi rappelé que le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique, qui devrait être présenté au Sénat à la fin du mois par Nicole Fontaine, renforce la lutte contre la diffusion des contenus illicites sur internet, notamment les contenus contrefaits. Dans ce cadre, ils souhaitent l'instauration d'une coopération entre les fournisseurs d'accès et les ayants droit pour retirer ces types de contenus ou en empêcher l'accès. Jean-Jacques Aillagon et Nicole Fontaine ont par ailleurs salué l'initiative de la Commission européenne qui a proposé, en janvier, une directive sur le respect des droits de propriété intellectuelle. Ils ont relevé que certaines améliorations du texte, actuellement en cours de discussion, étaient néanmoins indispensables. Il faut en particulier que soient pris en compte les cas de contrefaçon autres que ceux « *ayant un but commercial* ».

Echéances

Concernant le domaine du cinéma, un bilan pourra être fait lors du prochain festival de Cannes, comme s'y engagé Jean-Jacques Aillagon dans la « déclaration de Cannes » du 17 mai signée avec Jack Valenti,

président de la Motion Picture Association. Il en sera de même pour la musique à l'occasion du prochain MIDEM. Les grands rendez-vous professionnels permettront de mesurer les progrès accomplis dans les autres secteurs littéraires et artistiques.

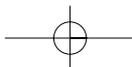
PART DE LA CONTREFAÇON EN POURCENTAGE DU COMMERCE LÉGITIME DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR EUROPÉEN



(Source : UE)

UNE MISSION SUR LA CONTREFAÇON

Jean-Jacques Aillagon et Nicole Fontaine ont confié à Philippe Chantepie, chargé de mission à l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles, et à Jean Berbinou, ingénieur général des télécommunications au Conseil général des technologies de l'information, une mission d'animation et de coordination des services de leurs ministères respectifs pour la mise en œuvre des conclusions de la table ronde. Ces travaux seront conduits dans le cadre du Comité national anti-contrefaçon.





Ministère de la culture et de la communication

Dossier

LES 15 MESURES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION EN FAVEUR DE L'ACTION TERRITORIALE

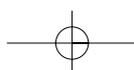
Juillet/Août 2003 - n° 108

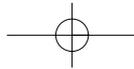


Conférence de presse du 26 mai sur les mesures du ministère en faveur de l'action territoriale © Farida Guerdjou Brechemier

Désireux de donner un « nouveau souffle » à l'action des collectivités locales dans le domaine de la culture et de la communication, Jean-Jacques Aillagon a présenté, le 26 mai, les 15 points de son plan d'action pour une meilleure répartition des activités et des équipements culturels sur l'ensemble du territoire français. Si les financements émanant des collectivités locales en faveur de la culture restent importants, Jean-Jacques Aillagon a rappelé que le ministère « jouait un rôle de référent » dans de nombreux domaines comme par exemple l'homologation des diplômes d'enseignement artistique ou par la participation à la construction d'équipements culturels. Ce nouvel élan de l'action territoriale du ministère de la culture et de la communication,

s'organisera autour de trois grands axes. Le premier est le déploiement des actions du ministère en région : en plus de la nécessaire mobilisation de ses services, il s'agira de démontrer l'importance que doivent prendre les enjeux territoriaux pour les établissements publics sous tutelle du ministère de la culture et de la communication. Ensuite, il s'agira de procéder à une clarification des partenariats avec les collectivités territoriales, notamment en ce qui concerne le spectacle vivant qu'il s'agira de « refonder ». Enfin, il faudra faire le pari de la décentralisation principalement en ce qui concerne le patrimoine et l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre.





Dossier

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
juillet-août 2003

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR L'ACTION TERRITORIALE

Jean-Jacques Aillagon a plaidé, le 26 mai, devant la presse, pour un nouvel élan de l'action territoriale en faveur de la culture et de la communication.

Lors de toute une série de déplacements en région et de rencontres avec les élus et les acteurs locaux du monde culturel, Jean-Jacques Aillagon avait constaté que la coopération entre l'État et les collectivités locales « *souffraient notamment de la complexité de l'organisation et des multiples réglementations* ». Afin de lui trouver « *un nouveau souffle* », il entend renforcer l'action territoriale du ministère de la culture.

Un ministère mobilisé

Le ministre a insisté sur la nécessité de trouver de nouvelles synergies dans l'organisation de l'administration centrale en faveur des territoires. Ainsi, outre la nouvelle présentation de la Directive nationale d'orientation (DNO) qui devient une véritable « feuille de route » pour les DRAC, il a préconisé la création d'une sous-direction de l'action déconcentrée au sein de l'administration centrale du ministère et le regroupement des services patrimoniaux en région.

Les établissements publics

Evoquant la nécessité du déploiement de l'action des établissements publics en région, le ministre a précisé leurs nouvelles missions et les différentes mesures d'intensification de leur action territoriale.

Outre la création d'antennes en régions (le Centre Pompidou a été le premier à annoncer l'ouverture d'une antenne à Metz et

le Louvre va prochainement révéler son projet en la matière), plusieurs autres établissements publics vont développer leur action en direction des collectivités locales. Ainsi du musée d'Orsay, qui va intensifier sa politique de prêts et de dépôts d'œuvres auprès des musées de région, ainsi que de la Bibliothèque nationale de France et de la Bibliothèque publique d'information (BPI) qui doivent travailler sur la numérisation et sur leurs ressources communes sur internet. Le ministre a aussi demandé au président de la Cité des sciences de relancer les partenariats avec les acteurs de la culture scientifique et technique en région.

Refonder les réseaux du spectacle vivant

Pour réduire les inégalités culturelles entre les différentes collectivités, le ministre a donné « *le coup d'envoi d'une véritable refondation des réseaux du spectacle vivant* ». On a pu observer dans le réseau du spectacle vivant, fruit des initiatives conjointes de l'État et des collectivités locales, des déséquilibres grandissants dans l'aménagement culturel du territoire et dans l'intervention financière de l'État. Afin de parvenir à une plus grande égalité dans l'accès aux lieux de création et de diffusion sur l'ensemble du territoire et de garantir la liberté des créateurs et des directeurs de structure, un texte fondateur précisera leurs missions respectives. L'intervention de l'État sera étudiée région par région, afin de tenir compte de la disparité des situations et d'y répondre de la manière la plus

cohérente. Par ailleurs, dès le début de l'année 2004, un label festival d'intérêt national, désignant les manifestations majeures au sein de notre pays, sera créé.

Le pari de la décentralisation

Afin de donner davantage de responsabilités culturelles aux collectivités territoriales, Jean-Jacques Aillagon a précisé que le projet de loi sur la décentralisation préparé par le gouvernement comprendrait « *un chapitre consacré aux transferts de compétences dans les domaines du patrimoine et sur les missions des enseignements spécialisés de la musique, du théâtre et de la danse* ».

Suite au rapport remis par Jean-Pierre Bady sur le patrimoine et la décentralisation, le ministre a indiqué plusieurs mesures qu'il entendait prendre en ce sens. L'inventaire général du patrimoine, créé il y a 40 ans par André Malraux, sera transféré aux régions. Le ministre a également proposé que les collectivités locales qui le souhaitent puissent devenir propriétaires de monuments historiques appartenant à l'État. D'autre part, après des expérimentations dans des régions candidates, 110 millions d'euros de crédits de restauration des monuments historiques n'appartenant pas à l'État pourront être transférés aux régions.

Concernant les enseignements relatifs au spectacle vivant, qui sont déjà décentralisés depuis 1983, les propositions de Jean-Jacques Aillagon porteront plutôt sur une clarification des compétences de chaque collectivité. Ainsi, les communes auront la charge de structurer les enseignements fondamen-

taux, les départements devront coordonner le réseau constitué par les communes, les régions auront la responsabilité des cycles d'orientation professionnelle. Afin de répartir plus équitablement la charge de ces enseignements, l'État transférera 30 millions d'euros.

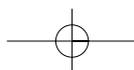
Des actions concrètes

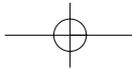
Au sein des politiques territoriales que Jean-Jacques Aillagon souhaite lancer, on trouve plusieurs équipements et services de proximité.

Ainsi, des Ruches, cette nouvelle génération de médiathèques de proximité : 58 projets ont d'ores et déjà émergé et une enveloppe de 40 millions d'euros a été mobilisée.

Il veut aussi que la France rattrape son retard en matière de télévision de proximité. Il encourage notamment à cette fin les programmes régionaux et les chaînes locales, par le biais de la révision du contrat d'objectif de France Télévisions et la mise en place de la télévision numérique terrestre (TNT).

Le ministre a aussi précisé la poursuite de plusieurs programmes d'équipements de proximité : les bibliothèques municipales à vocation régionale de Toulouse-Marengo et Marseille seront inaugurées en 2004 ; huit Zéniths sont prévus à Amiens, Saint-Etienne, Nantes, Strasbourg, Dijon, Limoges, Saint Denis de la Réunion et en Nouvelle Calédonie ; plusieurs musées territoriaux feront l'objet d'une rénovation : le musée Granet à Aix-en-Provence ouvrira en 2006 et le musée Toulouse-Lautrec d'Albi en 2008, par exemple.





Dossier

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
juillet-août 2003



MÉDIATHÈQUES DE PROXIMITÉ

Nombre de projets prévus en 2003

Projets lancés en 2004

Source : ministère de la culture et de la communication

15 MESURES EN FAVEUR DE LA DÉCENTRALISATION

1. Nouvelle organisation de l'administration centrale et renforcement de l'action décentralisée des établissements publics

Dans une perspective de réforme de l'État, les services du ministère vont être regroupés, afin de mieux être adaptés aux enjeux territoriaux. Rappelons qu'aujourd'hui deux tiers des crédits d'intervention du ministère sont déconcentrés.

2. Une directive nationale d'orientation (DNO) pour les services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP)

Véritable feuille de route fixant les objectifs des DRAC, la directive nationale d'orientation a été simplifiée et donnera lieu, avant la fin de l'année, à une évaluation d'ensemble. Par ailleurs, les Services départementaux de l'architecture et du patrimoine, qui ont rejoint l'administration de la culture en 1996, seront dotés à leur tour d'une DNO en 2004.

3. Réorganisation des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) dans le domaine du patrimoine

Avec les nouvelles propositions de décentralisation, les services du patrimoine vont être amenés à se regrouper en région afin de mieux coordonner leurs actions.

4. Création d'une antenne du Centre Pompidou à Metz

Les établissements publics, fer de lance de l'action du ministère en région, implanteront des « antennes » afin de favoriser la diffusion du patrimoine national. Le Centre Pompidou créera une antenne dans la ville de Metz et le Louvre va prochainement révéler son projet en la matière. Suivront la Bibliothèque nationale de France et le musée d'Orsay. D'autre part, afin de créer un centre international du design à Saint-Etienne, un lien avec l'École nationale supérieure de création industrielle de Paris sera recherché.

5. Mise en place d'une grande exposition itinérante : « la France »

Afin de renforcer les prêts des collections nationales aux musées régionaux, une exposition itinérante, « la France », conçue par Michel Colardelle, proposera une série de voyages à travers l'histoire et la culture de notre pays. La première édition de cette exposition se tiendra à Annecy en été 2004 avant de circuler dans une dizaine de villes dont La Rochelle et Montauban.

6. Transfert de l'Inventaire général aux conseils régionaux

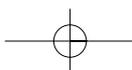
L'inventaire général du patrimoine créé il y a 40 ans par André Malraux afin de répertorier l'ensemble du patrimoine français, sera transféré aux régions. Environ 250 agents travaillant dans les DRAC seront ainsi transférés aux collectivités locales. Une loi définissant le rôle respectif de l'État et des collectivités territoriales créera une commission nationale les associant. Les inventaires seront mis à disposition de l'ensemble des acteurs publics concernés.

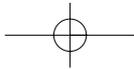
7. Transfert de propriété de plus de 110 monuments historiques appartenant à l'État

Les collectivités locales auront la faculté de se voir transférer la propriété et la gestion de plus de 110 monuments historiques appartenant à l'État (sur un total de 400). La liste des monuments proposés sera arrêtée par décret en Conseil d'État. Les collectivités devront alors manifester leur volonté de gérer ces monuments.

8. Transfert des crédits de restauration des monuments historiques n'appartenant pas à l'État

A titre expérimental, la programmation des travaux sur les monuments historiques privés ou publics pourra être confiée aux régions qui le souhaitent. Plus de 110 millions d'euros de crédits seront ainsi transférés. Une partie du personnel des conservations régionales des monuments historiques sera par ailleurs mise à disposition. Les départements pourront bénéficier, à titre expérimental et s'ils le souhaitent, du transfert des subventions d'entretien des monuments historiques n'appartenant pas à l'État.





Dossier

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
juillet-août 2003



Le château d'Oiron, vu ici depuis l'entrée de l'avant-cour, est un exemple de monument dont la gestion peut être transférée aux collectivités territoriales © MAP/AP/René Jacques/CMN.

9. Clarification des compétences des collectivités publiques dans le domaine de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre

Depuis la loi du 22 juillet 1983, les enseignements artistiques spécialisés sont déjà décentralisés. Aujourd'hui, Jean-Jacques Aillagon veut en répartir plus équitablement la charge. Une loi précisera les responsabilités de l'État et de la région, des départements et des communes. Le ministère transférera aux collectivités locales les 30 millions d'euros qu'il consacre à ses établissements.

10. Renforcer les réseaux du spectacle vivant

On a pu observer dans le réseau du spectacle vivant, fruit des initiatives conjointes de l'État et des collectivités locales, des déséquilibres grandissants dans l'aménagement culturel du territoire et dans l'intervention financière de l'État. Afin de parvenir à une plus grande égalité dans l'accès aux lieux de création et de diffusion sur l'ensemble du territoire et de garantir la liberté des créateurs et des directeurs de structure, un texte fondateur précisera leurs missions respectives. L'intervention de l'État sera étudiée région par région, afin de tenir compte de la disparité des situations et d'y répondre de la manière la plus cohérente. Au début de l'année 2004, un label de « Festival d'intérêt national » désignera les manifestations majeures dans notre pays.

11. Lancement des médiathèques de proximité, les « Ruches »

Afin de développer la lecture publique, un programme de médiathèques de proximité, les « Ruches », comparable à celui des bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR), sera expérimenté en 2003. 58 projets ont d'ores et déjà apparus et une enveloppe de 40 millions d'euros a été mobilisée.

12. Soutenir les commerces culturels de proximité

Les commerces culturels de proximité ont une place importante dans la vie culturelle française, mais leur situation est souvent fragile. Jean-Jacques

Aillagon et Renaud Dutreil, secrétaire d'État chargé des PME et du commerce, ont signé un accord le 25 juin qui prévoit de relancer les mesures de soutien à ces commerces dans le cadre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). Une enveloppe de 1 million d'euros sera consacrée à l'effort d'investissement des libraires et des disquaires indépendants. Concernant des difficultés rencontrées par les diffuseurs de presse, Alain Lambert, ministre délégué du budget, fera des propositions sur l'allègement de leur taxe professionnelle.

13. Davantage de programmes régionaux sur France 3

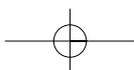
Le développement des programmes régionaux constitue une « *priorité stratégique* » pour France 3. La chaîne sera donc incitée à augmenter le volume de production et de diffusion de ses programmes régionaux et à déployer plus de partenariats avec les collectivités locales. En 2003, France Télévisions a déjà renforcé son engagement sur la grille de programme régionaux.

14. Assouplissement du cadre juridique des télévisions locales

Au moment où la télévision numérique terrestre (TNT) doit être lancée, un avant-projet de loi du gouvernement propose d'assouplir les contraintes législatives des télévisions locales afin de permettre leur développement. Le CSA, qui lancera un appel à candidature dans 8 zones, continuera à rester seul responsable du choix des projets et de la pluralité des programmes.

15. Création de fonds régionaux d'aide à la production cinématographique

Dès le 1^{er} janvier 2004, le CNC encouragera, à hauteur de 10 millions d'euros, les initiatives régionales en complétant les fonds apportés par les collectivités locales au bénéfice de la production cinématographique. Ces dernières pourront désormais intervenir par le biais d'avances remboursables, comme cela existe au niveau national avec la commission d'avance sur recettes.





11/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
juillet-août 2003

Culture 2000 LE PATRIMOINE À L'HONNEUR DE L'APPEL À PROPOSITIONS POUR 2004

En 2004, les projets qui bénéficieront du programme cadre de soutien à la coopération culturelle *Culture 2000*, relèveront principalement du secteur du patrimoine (patrimoine mobilier, immobilier, immatériel, archives et bibliothèques, patrimoine archéologique, patrimoine subaquatique, patrimoine paysager). *Culture 2000* est ouvert aux opérateurs culturels de l'Union européenne, des pays candidats d'Europe centrale, orientale, balte et méditerranéenne et des pays de l'espace économique européen (Islande, Norvège, Liechtenstein).

À noter que la Commission européenne a présenté au Conseil de l'Union européenne et au Parlement européen une prorogation du programme jusqu'en 2006 inclus.

RÉPARTITION DES PROJETS

TYPE DE PROJETS SOUTENUS	NOMBRE DE PROJETS SOUTENUS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ ARTISTIQUE
Projets annuels de coopération	120 projets ainsi répartis : 90 dans le domaine du patrimoine 10 dans le domaine des arts visuels 20 dans le domaine du spectacle vivant
Accords pluriannuels de coopération	15 accords dans le domaine du patrimoine De 1 à 2 accords dans le domaine des arts visuels De 1 à 2 accords dans le domaine du spectacle vivant
Edition, lecture et traduction (s'agissant de la traduction, chaque projet doit comporter entre 4 et 10 ouvrages à traduire)	50 projets de traduction dans le domaine de la littérature contemporaine 20 projets de traduction dans le domaine des sciences humaines 10 projets annuels de coopération : 7 assurant la promotion de la lecture à travers l'Europe, 3 relatifs à la formation des professionnels dans le domaine de la traduction De 1 à 2 accords pluriannuels de coopération
Projets de coopération dans des pays tiers ne participant pas au programme	10 projets dans le domaine du patrimoine

Calendrier

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 15 octobre 2003 pour les projets annuels et le 30 octobre 2003 pour les projets d'accords pluriannuels de coopération.

Contact :

L'équipe du Relais Culture Europe est entièrement mobilisée pour aider les porteurs de projets à finaliser les dossiers qui seront déposés en réponse au présent appel à propositions.

Relais Culture Europe

17, rue Montorgueil - 75001 PARIS - Tél : 01 53 40 95 10
<http://www.relais-culture-europe.org>

Union européenne LA CULTURE DYNAMISÉE PAR LA LOGIQUE TERRITORIALE

L'Union européenne consacre une part importante de son budget au développement des régions. Les projets culturels, précisément parce qu'ils participent à ce développement, peuvent bénéficier d'un financement via les fonds structurels. A mi-parcours de l'actuelle période de programmation de ces fonds (2000-2006), le ministère souhaite faire connaître aux différents opérateurs toutes les possibilités offertes par ce soutien.

Entre 2000 et 2006, la France bénéficie d'un soutien communautaire au titre des fonds structurels de l'ordre de 16,5 milliards d'euros. Des équipements culturels de proximité ou des projets d'actions dans les domaines du patrimoine, du livre, des arts du spectacle, et de l'audiovisuel sont co-financés par ces fonds. Une enquête du ministère de la culture et de la communication pour la Commission européenne a permis d'établir que, pour la période 1994-1999, 220 millions d'euros au moins, ont été mobilisés par le biais de cette procédure au bénéfice de projets culturels de 18 régions. Ces montants sont très largement supérieurs à ceux provenant des programmes communautaires spécifiquement culturels (*MEDIA+*, *Culture 2000*, lire ci-contre).

La culture, facteur de développement

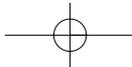
Le ministère de la culture et de la communication souhaite permettre l'affirmation du rôle de l'action culturelle comme facteur de développement économique et social régional et renforcer la mobilisation effective des fonds structurels sur des objectifs de développement tant économiques et sociaux que culturels. Cette ambition dépend avant tout de la capacité des acteurs culturels locaux à concevoir et mettre en route des projets qui ont un véritable impact de développement urbain ou rural, d'amélioration de l'attractivité des territoires. Dans cette perspective, une réflexion sur le renforcement de la capacité d'expertise des Directions régionales des affaires culturelles a été engagée. Ainsi, conjointement avec la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), le ministère (département des affaires internationales) soutient la mise en place d'un réseau informel de « Pôles régionaux Europe Culture ».

Encourager le recours aux fonds structurels

Animé par le *Relais Culture Europe*, *Point de Contact Culture en France*, ce réseau informel mènera des actions de sensibilisation/information/formation à destination des opérateurs culturels pour encourager le recours aux fonds structurels. Il fonctionnera à partir de structures existantes et autonomes en lien avec les DRAC, les secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) et les collectivités territoriales. Ce projet est actuellement dans sa phase expérimentale et de fait concerne un nombre limité de régions.

Pour tout renseignement, consultez la DRAC concernée.





12/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
juillet-août 2003



Régis Durand © Bernard Plossu

RÉGIS DURAND À LA TÊTE DU JEU DE PAUME

En 2004, la galerie sera dévolue à la photographie et à l'image

Jean Jacques Aillagon a désigné, le 20 juin, Régis Durand, pour assurer la direction de l'institution dévolue à la photographie et à l'image qui s'installera en 2004 à la Galerie nationale du Jeu de Paume.

Cette nouvelle structure, érigée en établissement public, aura pour vocation la diffusion de la photographie et de l'image, dans une approche résolument ouverte et transversale sur le plan chronologique (du XIX^e au XXI^e siècle), sur celui des pratiques photographiques et des disciplines (photo, vidéo, cinéma...). Elle concevra, organisera et produira, sur son site et hors ses murs (en liaison avec les nombreux lieux et événements consacrés à la photographie, en France et à l'étranger) expositions, colloques, cycles de films et de vidéo, activités de recherche, actions éducatives, publications... La programmation du nouveau Jeu de Paume débutera en juin 2004 (pour mémoire, la programmation du Jeu de Paume dans son actuelle configuration prendra fin en février 2004).

Régis Durand, universitaire, critique d'art, auteur de nombreux essais sur la photographie et ancien commissaire du Printemps de Cahors, est actuellement directeur du Centre national de la Photographie, dont il continuera d'assurer la direction jusqu'en juin 2004. Il exercera cette mission pour une période de trois ans. Il pourra faire appel, pour les différentes activités du Jeu de Paume, à des personnalités compétentes ou commissaires associés.

Prochaine étape à l'automne

Jean-Jacques Aillagon fera, à l'automne prochain, une communication sur la politique du ministère de la culture et de la communication dans les domaines de l'art contemporain et de la photographie. Il abordera notamment les questions relatives à la valorisation des collections photographiques de l'État. Il indiquera également selon quelles modalités continueront d'être assurées les missions spécifiques de l'État à l'égard de l'art contemporain jusqu'alors confiées à la Galerie nationale du Jeu de Paume. C'est à cette occasion que seront annoncés la programmation du nouveau Jeu de Paume, et le choix des personnalités qui y seront associées.

Collections PLUS D'INFORMATION SUR LES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

Depuis près de deux siècles, l'État a mis en dépôt dans les organismes publics des objets et œuvres d'art appartenant aux collections nationales. Créée à la suite d'un rapport de la Cour des comptes, la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art de l'État présidée par Jean-Pierre Bady, conseiller-maître de cette institution, est chargée d'établir un inventaire et de réaliser un pointage des œuvres. Jean-Jacques Aillagon a indiqué qu'il apporterait « *son appui sans réserve pour mener à bien cette opération* ».

Afin de valoriser et de diffuser ses collections, l'État en place une partie en dépôt dans des organismes publics. Inscrits sur les inventaires des grandes institutions patrimoniales, ces œuvres demeurent sa propriété, avec tous les attributs juridiques qui s'attachent à la domanialité publique, dont l'inaliénabilité. En 2003, la commission a inscrit à son programme le récolement des régions Limousin et Languedoc-Roussillon, des postes diplomatiques à l'étranger, du ministère de l'intérieur, ainsi que le suivi des dossiers d'œuvres récolées en Alsace-Lorraine, dans les ministères de la défense, de la culture, des affaires étrangères, des finances, et dans les grands corps de l'État.

Marquage des œuvres

Dès maintenant, la commission incite les administrations dépositaires à créer des bases d'information sur leurs dépôts (certaines en sont déjà pourvues), à établir des états annuels destinés aux déposants, et à formaliser la prise en charge par les nouveaux

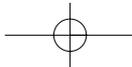
bénéficiaires à l'occasion des changements de fonction. Elle envisage aussi l'édition d'un *vade mecum* destiné aux dépositaires. Elle a aussi mis en place une base d'information sur les dépôts (Recol). De plus, soucieuse de l'avenir des dépôts, elle a installé une sous-commission « marquage », présidée par Jean-René Gaborit, conservateur général, chargé du département des sculptures au musée du Louvre, qui a élaboré un programme de tests des produits et des systèmes de marquage des œuvres d'art. Ce programme, financé par la Mission de la recherche et de la technologie au ministère de la culture et de la communication, est réalisé par le Laboratoire national d'essais avec la participation du Centre de recherche et de restauration des musées de France.

LE RÉCOLEMENT EN CHIFFRES

La Commission de récolement a été créée en 1996 et un décret du 24 décembre 2002 l'a prorogée pour 5 ans. Selon les estimations des administrations, près de 175 000 œuvres au total ont été déposées : 22 000 pour le mobilier national, environ 100 000 pour la direction des musées de France, 45 000 pour le fonds national d'art contemporain, enfin près de 3 000 pour le musée national d'art moderne. A ce jour, le récolement a été organisé dans 9 régions, 8 ministères, l'Assemblée nationale, le Sénat, et certains grands corps de l'État. Le nombre des œuvres récolées est de 47 363 pour les beaux arts, et de 35 513 en archéologie, dont plus de 10 000 sont non-localisées, qu'elles aient disparu, qu'elles aient été détruites, ou qu'elles aient changé d'affectation. 191 d'entre elles ont fait l'objet de dépôt de plainte. Plus de 90 000 œuvres restent à récoler.

Contact : Geneviève Ravaux
Tél. : 01 44 08 52 97





13/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
juillet-août 2003

Commandes publiques RICHARD ARTSCHWAGER, ANNE ROCHETTE, BRUNO PEINADO...



Richard Artschwager, Step to entropy - F. Quenouillère/Domaine de Kerguéhennec © D.R.

Depuis plusieurs années, la commande publique se développe sur des territoires variés comme en témoignent aujourd'hui les travaux de Richard Artschwager, d'Anne Rochette ou encore de Bruno Peinado.

L'artiste irlandais Richard Artschwager, figure majeure de la sculpture du xx^e siècle, vient de réaliser pour la France sa première commande publique. Installée au Domaine de Kerguéhennec, en Bretagne, la sculpture monumentale intitulée *Step to entropy* (2003) rejoindra, dans la remarquable collection du centre d'art, les sculptures de Ian Hamilton Finlay (1986), Markus Raetz (1989) ou Elisabeth Ballet (1993). L'œuvre de Richard Artschwager représente un fauteuil et un promontoire monumentaux se prêtant à un usage collectif... mais déjouant avec brio les pièges de la monumentalité.

AUX SOURCES DE L'ILL... UNE COMMANDE PUBLIQUE D'ANNE ROCHETTE
Née en 1957, la plasticienne Anne Rochette, enseignante à l'École des Beaux-Arts depuis 1993, avait été sollicitée en 2000 pour une commande publique de sculptures dans le Jardin des Tuileries. Aujourd'hui, la municipalité de Winkler, dans le Rhin, souhaitant mettre en valeur les sources d'une rivière, l'ILL, lui a proposé de réhabiliter le site. Sans le transformer en parc paysager, l'artiste a remplacé un édifice en béton, où la source de la rivière était enfouie, par un marquage de calcaire blanc. Souhaitant « rendre sa qualité d'intimité » à la source, Anne Rochette a notamment donné un accès direct à l'eau de la source grâce à la réalisation d'une fontaine.

BRUNO PEINADO INTERVIENT À HOURTIN

L'université d'été sur la communication, qui se tient chaque année à Hourtin, donnera lieu, l'été prochain, à une commande publique originale. S'inscrivant dans cette idée de « l'identité », qui sera le thème central de ces journées, l'artiste Bruno Peinado a travaillé à la fois sur l'habillage graphique de la signalétique du lieu ainsi que sur la conception de mobilier destiné à aménager un espace convivial de rencontres et de dialogues. L'artiste a notamment imaginé des sièges en forme de touches directionnelles d'ordinateur qui seront disposés dans l'espace du lieu de rencontre.

Richard Artschwager est exposé **Jusqu'au 21 septembre 2003** au centre d'art du Domaine de Kerguéhennec, 56500 Bignan, Tél.: 02 97 60 44 44

www.art-kerquehennec.com



Jean-Jacques Aillagon entouré d'Iggy Pop, Carla Bruni, Thomas Fersen et Zazie © Banjee

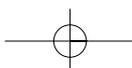
Musique JEAN-JACQUES AILLAGON AFFIRME SA CONVICTION DE PARVENIR À LA BAISSE DE LA TVA SUR LE PRIX DU DISQUE

En ouverture de la Fête de la musique, le 21 juin, après avoir remis les insignes de l'ordre des arts et lettres aux chanteurs Carla Bruni, Zazie, Thomas Fersen ainsi qu'au rockeur américain Iggy Pop (*voir notre photo*), Jean-Jacques Aillagon s'est dit « convaincu de parvenir à la baisse de la TVA sur le prix du disque ». Le taux de la TVA sur le disque en France est actuellement de 19,6 % et les professionnels demandent que ce taux soit ramené à 5,5 % comme celui appliqué sur le livre. Jean-Jacques Aillagon a rappelé qu'une telle baisse est soumise à la règle de l'unanimité des États membres de l'Union européenne et qu'il avait engagé, en confiant une mission sur ce sujet à François Léotard, une vaste tournée auprès des ministres de la culture des différents pays membres.

L'ensemble des syndicats professionnels de la filière du disque ont en tout cas d'ores et déjà manifesté leur souhait de voir baisser le taux de TVA en signant, à l'initiative du ministère de la culture et de la communication, un accord interprofessionnel les engageant, pour une durée de trois ans, à répercuter intégralement cette baisse de la TVA sur le prix de vente du disque, au cas où cette baisse interviendrait. Le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP), l'Union des producteurs phonographiques indépendants (UPFI), le Syndicat des détaillants spécialisés de disque (SDSD) et l'Union du grand commerce de centre ville (UCV) ont signé cet accord.

SENTIER DES HALLES : UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE 50 000 EUROS

Afin d'aider la salle de musique du Sentier des Halles à régler ses difficultés financières, le ministère de la culture a décidé de lui accorder, le 16 juin, une aide exceptionnelle portant à 50 000 d'euros la dotation de l'État en 2003. De manière plus générale, le ministère de la culture est très attentif à fragilité de la situation financière des petites salles de musique. Ainsi, une table ronde sur l'économie de ces salles sera organisée en septembre avec les professionnels. Autre mesure destinée à aider les salles de musique à faire face à leurs obligations tout en continuant à assurer leur activité de promotion musicale : la constitution, au 1^{er} septembre, d'une « mission nationale pour les lieux musicaux », qui sera présidée par Jean-Michel Boris, ancien directeur de l'Olympia et ancien président du Fonds de soutien à la chanson, aux variétés et au jazz. La mission interviendra pour proposer des modifications générales de textes ou de procédures et, le cas échéant, pour tenter de résoudre des difficultés graves rencontrées par certains lieux.





14/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
juillet-août 2003

Publications

LES MUSÉES VUS PAR GÉRARD RONDEAU

Édité à l'occasion de l'exposition *Intimate portraits of French Museums by Gérard Rondeau* au French Institute - Alliance Française de New York, *Sur les lieux du regard* propose un regard neuf et parfois inattendu sur les musées nationaux et sur les expositions qui y sont organisées. Gérard Rondeau est reporter et portraitiste, et collabore régulièrement avec la presse française et internationale. Il a réalisé ces photographies, à la demande de la Direction des musées de France et de la Réunion des musées nationaux, au cours de la dernière décennie.

Sur les lieux du regard, par Gérard Rondeau est édité par les éditions Artha (18 euros).

LES CHIFFRES-CLÉS DE LA CULTURE 2003-2004

Par le biais d'une vaste sélection de statistiques sur la vie culturelle, l'édition 2002-2003 des *Chiffres-clés de la culture*, permet de revenir sur les grandes tendances des principaux domaines de la culture (musées, archives, cinéma, arts plastiques, presse, etc.) mais aussi les dépenses culturelles, les professions et les emplois de la culture. *Les chiffres-clés de la culture* dressent un tableau culturel et socio-économique du champ culturel français, au niveau national et régional.

Les chiffres-clés de la culture 2002 est une publication du ministère de la culture et de la communication (département des études et de la prospective) éditée par la Documentation française (16,50 euros).

MUSÉES ET INTERCOMMUNALITÉ

Les actes du colloque consacré aux musées et à l'intercommunalité sont disponibles auprès du département des publics de la Direction des musées de France (DMF). Ce colloque, organisé par le département des publics, de l'action éducative et de la diffusion culturelle de la DMF, s'est tenu le 2 avril à Paris, au musée national des Arts asiatiques-Guimet.



© Gérard Rondeau



Le Cyclop de Jean Tinguely © D.R.



« Lapin jouant de la cornemuse », dans le Bréviaire médiéval de Renaud de Bar © D.R.

Expositions

COOLUSTRE A LA COLLECTION LAMBERT A AVIGNON

Jusqu'au 28 septembre

Cet été, Avignon ne sera pas seulement l'épicentre mondial du théâtre ou un haut lieu de l'art contemporain avec la grande exposition consacrée aux 20 ans des FRAC, Trésors publics. La Cité des Papes abritera aussi l'exposition *Coolustre* à la Collection Lambert. Vaste récit qui emprunte sa construction à un film ou à un livre, *Coolustre* invite le spectateur à faire l'expérience des histoires où il nous plonge : histoires de guerre, de séduction, de peur, d'urbanisme, de pouvoir ou de fêtes. Le projet de ce récit général ? Dépeindre le monde contemporain.

Collection Lambert en Avignon
5, rue Violette 84000 Avignon
Tél.: 04 90 16 56 20
www.collectionlambert.com

LE MOYEN ÂGE EN LUMIÈRE

Jusqu'en septembre à l'Abbaye Royale de Fontevraud

Avec le *Moyen Âge en lumière*, publié en 2002 par l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT-CNRS) aux éditions Fayard, on découvrait l'imaginaire aussi bien sacré que profane qui entourait cette période. Dans le cadre de son projet liant patrimoine et multimédia, l'Abbaye Royale de Fontevraud a décidé de poursuivre le travail en présentant des images médiévales numérisées par l'IHRT en parallèle avec des manuscrits originaux des bibliothèques de France. Ce support informatique devrait permettre de donner à la France une bibliothèque virtuelle, facilitant ainsi la consultation et la conservation des ces manuscrits.

Le Moyen Âge en lumière a été rendue possible grâce au concours du ministère de la culture et de la communication, de la région des Pays de Loire et du Centre des monuments nationaux. L'exposition est coproduite par le ministère de la culture du Luxembourg.

UNE ŒUVRE D'ART À VISITER : LE CYCLOP DE JEAN TINGUELY

Jusqu'au 26 octobre 2003

Le Cyclop de Jean Tinguely, sculpture monumentale implantée dans la forêt de Milly, est accessible au public jusqu'au mois d'octobre. C'est dans le plus grand secret que Jean Tinguely, entouré de quelques amis artistes, débute en 1969 la construction de cette sculpture unique en son genre. La réalisation de la « Tête », architecture insolite et démesurée, a nécessité plus de trois cents tonnes d'acier, des milliers d'éclats de miroirs et des rouages qui tournent et s'entrechoquent. Le public est invité à pénétrer dans l'œuvre et à parcourir le labyrinthe qu'elle abrite. Le tout propose un parcours singulier à la découverte d'œuvres de Jean Tinguely, mais aussi de Niki de Saint Phalle, Daniel Spoerri, Arman, César, Jean-Pierre Raynaud, Jesus Rafael Soto, Eva Aeppli, Bernhard Luginbühl, Larry Rivers, Seppi Imhof, Rico Weber, Philippe Bouveret et Pierre Marie Lejeune.

Renseignements :

Visites individuelles

Le samedi - départ des visites : 14h00, 14h45, 15h30, 16h15 et 17h00.

Le dimanche - départ des visites : 11h00, 11h45, 12h30 - 14h00, 14h45, 15h30, 16h15, 17h00 et 17h45.

En octobre : le samedi dernière visite à

16h15, le dimanche à 17h00.

Les enfants de moins de dix ans ne peuvent pas pénétrer dans la sculpture.

Office de Tourisme de Milly-la-Forêt.
Tél. : 01 64 98 83 17

Internet

LE SITE DU CONSEIL CULTUREL FRANCO-ALLEMAND

Le Haut Conseil culturel franco-allemand (HCCFA) vient de rénover son site internet. Il est dorénavant accessible à l'adresse suivante : <http://www.hccfa.org>. Constitué de hautes personnalités allemandes et françaises des différents métiers de la culture, rappelons que cet organisme a pour mission de favoriser les échanges professionnels franco-allemands dans le domaine de la culture et de l'audiovisuel et de conseiller les deux gouvernements.

Régions

UNE AGENCE RÉGIONALE DU LIVRE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Inscrite au contrat de plan État-Région 2000-2006, l'agence régionale du livre a été constituée officiellement fin 2002.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur était l'une des dernières régions à n'avoir ni agence de coopération interbibliothèques, ni centre d'information régional du livre. L'objectif retenu par les fondateurs, l'État et la Région, a été de créer une agence chargée d'organiser des actions de coopération au profit de tous les acteurs de la chaîne du livre, les éditeurs, les libraires et les bibliothécaires. L'agence est installée dans les anciens locaux des ateliers du livre à Aix-en-Provence.

Contact : Martine Blanc-Montmayeur, Conseillère pour le livre et la lecture.





15/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
juillet-août 2003



Coolstre © M/M Paris, 2003

13617 Aix-en-Provence Cédex 1
Tél : 04 42 16 19 96

Symposium

LA FRANCE ET LE JAPON ET LES CITÉS DU FUTUR

Dans le cadre de la réhabilitation de l'Institut Français du Kansai, à Kyoto, un monument historique édifié dans les années trente, l'ambassade de France au Japon et la direction de l'architecture et du patrimoine ont organisé du 26 au 30 mai un symposium sur la conservation du patrimoine architectural contemporain et l'avenir des centres urbains. À Kyoto, les débats ont porté sur les conséquences de la conservation du patrimoine dans une ville historique. Architecture vernaculaire de bois, fréquence des séismes et des incendies urbains, destruction de la majeure partie des grandes villes lors de la seconde guerre mondiale, conditionnent un rapport au patrimoine architectural contemporain très éloigné des pratiques françaises de définition et de préservation. À Tokyo, le débat a été élargi aux enjeux politiques du développement urbain : rapport entre le centre et la périphérie, différences culturelles dues à la présence des différents groupes ethniques.

Ce Symposium, qui réunissait plusieurs personnalités nipponnes et française, a reçu l'aide du groupe Lafarge, du président de *Shiseido* et du journal *Nikkei Shimbun*, des villes de Kyoto et de Tokyo ainsi que des autorités japonaises.

Contact : direction de l'architecture et du patrimoine,
Bruno Favel : 01 40 15 33 11

Architecture LES 6 LAURÉATS DU PRIX DU GRAND PUBLIC



1)



2)



3)



4)



5)



6)

Le palmarès du premier prix du grand public de l'architecture, destiné à sensibiliser les français à la qualité architecturale, a été proclamé le 24 juin au Palais de la Porte Dorée par Jean-Jacques Aillagon, Jean-Marie Cavada, PDG de Radio France et la comédienne Nathalie Baye, présidente du jury.

La campagne lancée en novembre 2002 par le ministère de la culture et de la communication pour mettre en valeur la réalité de la qualité architecturale auprès des Français vient de connaître un moment fort avec la proclamation du prix du grand public. Quelque 53 500 personnes non professionnelles ont ainsi pu se prononcer sur le site Internet créé à cet effet par le ministère de la culture et sur celui de France Info mais aussi par la voie de la presse régionale, en faveur des réalisations architecturales qui leur étaient proposées dans 18 régions. Un jury d'auditeurs a désigné dans ces sélections les lauréats des 5 catégories proposées :

Maison :

1) Maison individuelle à Thélus - Nord-Pas-de-Calais

Maîtres d'œuvre : Emmanuelle et Lydéric Veauvy, architectes
Maître d'ouvrage : privé

Immeuble :

2) Logements sociaux, boulevard de la République à Angoulême - Poitou-Charentes

Maîtres d'œuvre : Atelier Lancereau et Meyniel, architectes
Maître d'ouvrage : Office public d'HLM de la Charente

Espace commercial / lieu de travail :

3) Siège social de la société Quicksilver Na Pali à Saint-Jean de Luz - Aquitaine

Maîtres d'œuvre : Patrick Arotcharen, architecte
Maître d'ouvrage : Quicksilver Na Pali

Espace urbain :

Ex æquo :

4) Place de la mairie à Plourin-lès-Morlaix - Bretagne

Maîtres d'œuvre : Philippe Madec, architecte
Maître d'ouvrage : Commune de Plourin-lès-Morlaix

5) Le jardin d'eau à Nancy - Lorraine

Maîtres d'œuvre : Bureau des paysages - Alexandre Chemetoff, architecte-urbaniste, paysagiste
Maître d'ouvrage : Ville de Nancy
Maître d'ouvrage délégué : Société Lorraine d'Économie Mixte

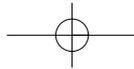
Équipement public :

6) Médiathèque de Saint-Renan - Bretagne

Maîtres d'œuvre : Patrice Liard, Christine Tanguy, architectes mandataires, Françoise Berthelot et Patrice
Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Renan

Cette opération a été organisée par le ministère de la culture et de la communication (direction de l'architecture et du patrimoine) avec le partenariat de plusieurs entreprises. Pour plus d'information consulter : www.aimerlarchi.culture.fr





16/Portrait

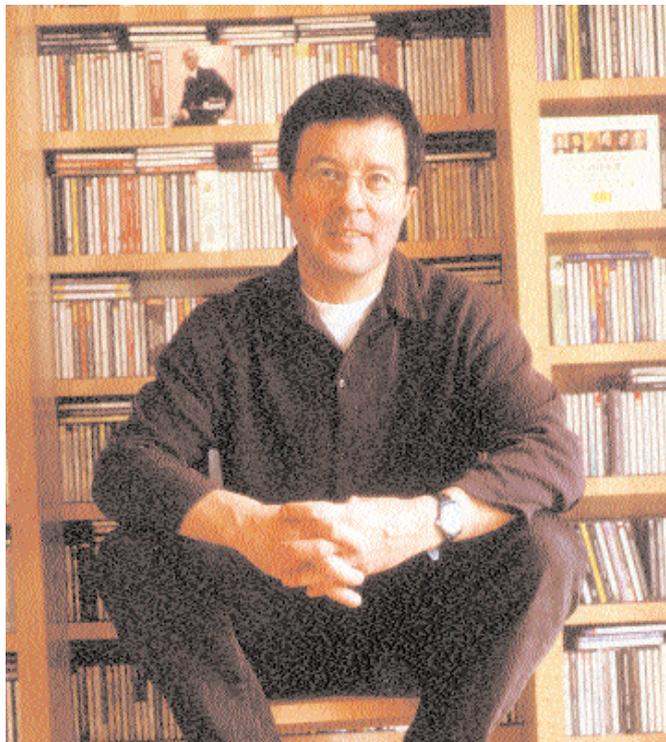
LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
juillet août 2003

RENÉ MARTIN : DE NANTES À LA ROQUE D'ANTHÉRON, LE PIANO DANS TOUS SES ÉTATS

Les plus grands pianistes internationaux, Evgueni Kissin, Nelson Freire, Nicolai Luganski et d'autres, à découvrir, se produiront du 16 juillet au 23 août, dans les allées du parc du château de Florans lors du Festival de La Roque d'Anthéron. René Martin, son fondateur et son actuel directeur, évoque pour nous la nouvelle édition du festival imaginé il y a 23 ans et revient aussi, en tant que concepteur des Folles journées de Nantes, sur sa passion : inventer des festivals de musique.

« Ce festival de La Roque d'Anthéron est né de ma rencontre, il y a 23 ans, avec le maire du village, Paul Onoratini. Je sortais de mes études de gestion et je cherchais à créer un festival de piano dans le sud. Lorsque j'ai découvert ce site, cette allée, ses platanes, ce bassin, j'ai su que c'était là. L'écrin était à la hauteur du piano, à la hauteur des artistes ». Nul doute que, pour René Martin, le cadre est pour beaucoup dans la réussite d'un festival. Mais la clef, pour lui, se trouve dans la découverte de jeunes talents. « Lors de la première édition, j'avais invité une jeune pianiste russe alors peu connue, Youri Egorov. Il a tout de suite été remarqué. C'était une vraie révélation. Pour le festival, il a été un déclencheur énorme. Depuis, j'ai toujours cherché à garder cet esprit de découverte et de mise en valeur des jeunes pianistes. Il font le succès du festival autant que nous faisons le leur. Nous gardons avec eux des liens de fidélité complicité et comme avec tous les artistes nous leur apportons le public qu'ils méritent ».

Le public, justement. Constitué



René Martin, directeur du festival de La Roque d'Anthéron © D.R.

de connaisseurs, d'amateurs éclairés, de critiques, de programmateurs venus de toute l'Europe, La Roque d'Anthéron accueille aussi nombre de non-initiés, grâce à des formules d'ouverture comme les concerts à 12 euros.

Le piano dans tous ses états

Depuis quelques années, La Roque d'Anthéron fait autour du piano, le choix de l'ouverture. Ouverture au piano, par exemple, l'ancêtre du piano, mais aussi au clavecin. Les dernières réalisations de la facture instrumentale sont également de la partie avec des copies de pianos historiques qui rendent possibles des associations étonnantes de claviers et de pianistes au plus haut niveau. Un cadre, un public et des ins-

truments. L'écrin devrait être cette année encore à la hauteur des artistes et du répertoire programmés. 23 ans après la prestation de Youri Egorov, c'est de nouveau la jeune école russe qui tiendra le devant de la scène avec au côté de Kissin et de Luganski, des artistes comme Mikhaïl Pletnev ou Arcadi Volodos. On trouvera également la jeune Mei Ting Sun, à peine 18 ans, ou l'italienne Irène Russo. Au total, une centaine de pianistes, 90 concerts pour un répertoire qui comprend une série d'intégrales parmi lesquelles tout l'œuvre pour piano seul de Chopin ou encore l'intégrale de 32 sonates de Beethoven.

Imaginer des festivals

Loin des platanes de La Roque d'Anthéron, René Martin est

aussi l'inventeur d'une tout autre formule de festival, devenue elle aussi célèbre : les Folles journées de Nantes. Là, depuis 10 ans, les Folles journées rassemblent autour de la musique classique le plus large des publics. « En imaginant les Folles journées, j'avais l'expérience de La Roque d'Anthéron et de l'abbaye de Fontevraud. Mais jamais jusque-là je n'avais réussi à bousculer cette façon d'aborder le classique. Je voulais faire écouter Schubert au plus grand nombre, sans « habillage-mode » et sans concession. Le choix qui a été fait c'est celui d'un événement festif, plein d'animation, mais qui se déroule dans un nombre suffisant de petites salles pour garder une certaine qualité de silence, d'écoute ». Le résultat, c'est un succès public qui va crescendo. Plus de 120 000 spectateurs en 2003 et des records de vente de disques classiques ou d'écrits sur la musique pendant la durée des folles journées. Soutenu, comme La Roque d'Anthéron, par le ministère de la culture, il est aujourd'hui considéré comme l'un des principaux festivals de la vie musicale française et internationale. A tel point que le concept s'exporte. René Martin a reçu plusieurs demandes pour organiser le festival à l'étranger. Cela devrait notamment aboutir à Lisbonne, ainsi qu'à Bilbao. Et deux villes allemandes sont également sur la liste.

Renseignements :

23^e festival international de piano de La Roque d'Anthéron (Du 16 juillet au 23 août 2003)
80 concerts - places de 12 à 46 euros
Parc du Château de Florans
13 640 La Roque d'Anthéron
Téléphone : + 33 (0) 4 42 50 51 15
Télécopie : + 33 (0) 4 42 50 46 95
Site web : festival-piano.com
Email : info@festival-piano.com

